

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE WOIPPY
COMMUNE DE PLAPPEVILLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2014

(Application de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Daniel DEFAUX, a, à l'unanimité :

- approuvé le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014,
- décidé de retenir comme adjudicataire des travaux de remise aux normes de l'éclairage public du quartier des Prés Saint-Jacques l'entreprise ELRES pour un montant de 187.622,- € HT (soit 225.146,40 € TTC) et autorisé le maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'autorité sous-préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.
Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des délibérations in extenso, en s'adressant au secrétariat de la mairie.

LE MAIRE,

Daniel DEFAUX